

ENFANTS et ADULTES ÂGÉS DE MOINS DE 65 ANS

NJ FamilyCare est une assurance maladie bénéficiant de financements publics destinée aux résidents du New Jersey. Elle offre des soins de santé de qualité gratuits ou à prix modiques. Le programme NJ FamilyCare couvre les populations bénéficiant du CHIP (programme d'assurance maladie pour enfants), Medicaid et de l'élargissement de Medicaid.

Quels soins sont pris en charge ?

NJ FamilyCare offre une couverture maladie totale à travers les systèmes de soins de santé contractés par l'État du NJ. NJ FamilyCare couvre la plupart de vos besoins en matière de soins de santé, notamment :

- consultations médicales
- radiographie
- lunettes
- services relatifs à l'autisme
- ordonnances
- hospitalisation
- santé mentale
- services communautaires de doula
- analyses biologiques
- soins dentaires
- consultations chez un spécialiste
- aide à la personne

Qui est éligible ?

Les résidents du NJ remplissant les conditions de résidence requises, quel que soit leur âge, peuvent être éligibles au NJ FamilyCare. Il s'agit notamment des enfants, parents, aidants familiaux et des adultes sans enfants dépendants. L'éligibilité est en fonction des revenus et de la taille du ménage déclarés sur la dernière déclaration de revenus fédérale du demandeur. Toutefois, NJ FamilyCare peut utiliser d'autres sources, comme des fiches de paie, pour vérifier ces informations. Le montant en matière d'éligibilité des revenus pour les enfants est plus élevé que celui pour les adultes. (Voir le tableau ci-contre.)

Quel en est le coût ?

Pour beaucoup de personnes, NJ FamilyCare ne coûtera rien. Pour les familles à revenu élevé et avec des enfants, il existe un barème dégressif pour les contributions.

Existe-t-il des restrictions ?

Les enfants âgés de moins de 19 ans peuvent bénéficier de NJ FamilyCare, quel que soit leur statut d'immigration. Les femmes enceintes qui sont légalement présentes peuvent remplir les conditions requises, quelle que soit la date de leur entrée aux États-Unis. En général, les immigrés adultes doivent avoir le statut de résident permanent légal aux États-Unis depuis au moins cinq ans pour pouvoir bénéficier de NJ FamilyCare. Certains immigrés adultes peuvent remplir les conditions requises s'ils sont légalement présents, quelle que soit la date de leur entrée aux États-Unis, par exemple les réfugiés et les personnes asilées, mais il en existe d'autres. Les immigrés âgés de 19 et 20 ans qui sont légalement présents et dont les revenus sont très faibles peuvent également remplir les conditions requises.

Pour en savoir plus

Pour savoir si vous êtes éligible, ou pour plus d'information, appelez-nous ou rendez-vous sur notre site Internet.

1-800-701-0710 (TTY: 711)
(Assistance multilingue disponible)

FAITES VOTRE DEMANDE EN LIGNE !
www.njfamilycare.org

NJ FamilyCare respecte les lois applicables des États-Unis en matière de droits civils et ne pratique aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, l'âge ou un handicap. Si vous parlez le français, vous bénéficiez de services d'assistance linguistique gratuits. Appelez le 1-800-701-0710 (TTY: 711).

NJFC-FS-FRENCH-0124

PLAFOND DES REVENUS MENSUELS à compter du 1er janvier 2024

Taille de la famille et revenus mensuels déclarés sur votre déclaration de revenus fédérale

Taille de la famille*	Enfants (19 ans et moins)	Parent(s) et adulte(s) célibataire(s) (de 19 à 64 ans)	Femmes enceintes (sans restriction d'âge)
1	4 456 \$	1 732 \$	2 573 \$
2	6 047 \$	2 351 \$	3 492 \$
3	7 639 \$	2 970 \$	4 411 \$
4	9 230 \$	3 588 \$	5 330 \$
5	10 822 \$	4 207 \$	6 250 \$
6	12 414 \$	4 826 \$	7 169 \$
Chaque membre additionnel	1 592 \$	619 \$	920 \$

* La taille de votre famille peut être déterminée par le nombre total de parent(s) ou d'aidants familiaux, et par tous les enfants liés par le sang âgés de moins de 21 ans rattachés à votre foyer fiscal, ainsi que par toute autre personne rattachée à votre foyer fiscal et résidant chez vous.